

Depuis 25 ans, l'INAVEM et son réseau aident les femmes victimes de violences

Dans le cadre de la mobilisation pour le 25 Novembre, journée internationale pour lutter contre les violences faites aux femmes, l'INAVEM, en tant que fédération nationale des associations généralistes d'aide aux victimes se positionne comme un acteur majeur et engagé dans l'aide et l'accompagnement de toutes les femmes victimes.

L'INAVEM soutient toutes les initiatives de son réseau associatif qui organise des colloques comme à Beauvais sur *les femmes issues de l'immigration et les violences conjugales* ou à Chaumont sur *les violences sexistes et sexuelles chez les jeunes*, une soirée ciné-débat, dans l'Aube, une mobilisation de la presse en Mayenne... Par ailleurs, la fédération nationale a participé et soutenu le MANIFESTE des femmes victimes de viol (France2 – Nouvel Observateur), ou encore la lecture des témoignages de « Blessures de femmes » de Catherine Cabrol, par les « hommes » de la Comédie Française ce dimanche 25 novembre.

Ancrées dans le tissu local, les associations INAVEM mettent souvent en place des prises en charge complémentaires, spécifiques pour les femmes victimes de violences. Elles travaillent toujours en partenariat avec les services étatiques, territoriaux et associatifs qui traitent des conséquences particulières des violences sur les femmes (logement, réinsertion au travail...). Elles participent au dispositif « référent violence conjugale » dans les départements. Une majorité de femmes victimes (66 %), notamment de violences au sein du couple (22 % des femmes victimes) est accueillie tant dans les associations locales qu'au 08VICTIMES, numéro national, avec lequel le 3919 a signé la charte d'engagement sur cette problématique.

L'INAVEM propose par ailleurs dans son offre de formation des modules spécialisés sur la connaissance et l'accompagnement de certaines typologies de violences qui concernent majoritairement des femmes (violences conjugales et accompagnement des enfants victimes ou témoins de violences conjugales...).

Des infos... <http://www.facebook.com/page.08VICTIMES.INAVEM>

L'INAVEM est la fédération d'associations de professionnels de la prise en charge globale des victimes (1 150 intervenants, dont 725 salariés) et un lieu de réflexion pluridisciplinaire sur le droit et l'aide aux victimes. C'est une présence sur tout le territoire français : réseau de 140 structures d'aide aux victimes et 700 lieux d'accueil conventionnés par la Justice et financés par l'Etat et les collectivités territoriales, en lien avec les services de police-gendarmerie, justice, santé et services sociaux.

Ecoute, information sur les droits, accompagnement psychologique et social, dans l'immédiateté et dans la durée, de manière gratuite et confidentielle, bénéficient à toutes les victimes de la délinquance (atteintes à la personne et aux biens, accidents de la circulation, catastrophes et accidents collectifs...). Les actions sont conduites dans un esprit de médiation, de résolution équilibrée du conflit et d'une justice restaurative des personnes, comme du lien social : juste équilibre entre les droits de la victime et de l'auteur par l'échange entre les parties.

Pour accéder à une écoute et une aide de proximité : le numéro national d'aide aux victimes, 08VICTIMES : 08 842 846 37, et le site Internet www.inavem.org.

http://www.petitions24.net/pour_les_aav_et_les_droits_des_victimes

Contact presse :

Olivia Mons, responsable communication INAVEM, 06 15 51 18 43